



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03669

Numéro SIREN : 537 373 292

Nom ou dénomination : BGH 1971

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2014 sous le numéro de dépôt A2014/009234

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1784435

Dénomination : BGH 1971
Adresse : 11- BIS rue Antonin Mercie 31000 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 2011B03669
n° d'identification : 537 373 292

n° de dépôt : A2014/009234
Date du dépôt : 18/06/2014

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
11/06/2014 en vue de la transformation de SARL
en SAS.



1784435

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

17 JUIN 2014

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

9234
11 B369

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

sur la transformation de la société BGH 1971 de SARL en SAS

Siège Social : 11 bis rue Antonin Mercié - 31000 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 537 373 292

Cabinet GRADT & Associés
S.A.R.L. au capital de 7.623 €
Société de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

38, allées Jean Jaurès

31000 TOULOUSE

Tél. 05 61 62 82 71 - Fax. 05 61 62 67 85

Email : cabinet.gradt@cegetel.net

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur la transformation de la société BGH 1971,
Société en Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée,
Siège social : 11 bis rue Antonin Mercié – 31000 TOULOUSE
SIREN 537 373 292

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 24 avril 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. - Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- L'activité de la société est l'expertise comptable.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 391 K€, en hausse de 389%. Le résultat net s'élève à 51 K€ contre - 1 K€ l'exercice précédent.
Toutefois ces augmentations sont à relativiser car il s'agit seulement du deuxième exercice comptable et du premier exercice réel d'activité.
- Les capitaux propres s'élèvent à 60 K€.
- La situation bilantielle fait état de la détention d'une participation de 5.000 K€ (titres de la Sas BGH Experts & Conseils) qui ont été financés par emprunt à hauteur de 4.400 K€.
- Des apports en compte courant d'associés, dont une partie est bloquée, ont été effectués pour un total de 1.100 K€.
- La situation comptable intermédiaire partielle établie au 31 mai 2014 ne laisse apparaître aucune dégradation de l'activité.
- Aucun litige ne nous a été indiqué.

II. - Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base des nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Toulouse, le 11 juin 2014

Cabinet GRADT & Associés
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

Corinne-Bernard DURAND
Commissaire aux comptes et à la transformation

